

NOTE AUX SERVICES RESSOURCES HUMAINES

Un de vos agents a réussi le concours d'entrée aux IRA et va débiter sa formation
au 1^{er} octobre 2026 au sein de l'IRA de LYON :

Avec la réforme de la scolarité, la durée du détachement est toujours **de 8 mois** au sein de l'Institut.

Précisions :

La formation d'attaché d'administration se déroule sur 14 mois et elle est scindée en deux parties :

- avec une présence à l'IRA pendant les 8 premiers mois, suivie
- d'une affectation sur le poste pendant les 6 mois suivants.

Par conséquent les élèves vont être rémunérés par l'IRA pendant les 8 premiers mois et par leur administration d'affectation les 6 mois suivants.

Il vous appartient de transmettre au service RH de l'IRA de Lyon un arrêté de détachement de votre agent sous le statut d'élève attaché stagiaire pour la période **du 1^{er} octobre 2026 au 31 mai 2027** pour qu'il puisse effectuer sa scolarité à l'IRA de LYON.

Il faudra ensuite prendre **un nouvel arrêté de détachement dans leur administration d'affectation** sous le statut d'attaché d'administration stagiaire du **1^{er} juin 2027 au 30 novembre 2027**. Cet arrêté sera à transmettre directement au service RH de l'administration d'affectation et non à l'IRA de Lyon.

Texte de référence :

Décret n° 2024-234 du 18 mars 2024 modifiant l'organisation de la formation des fonctionnaires des corps recrutés par la voie des instituts régionaux d'administration

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le service RH de l'IRA au
04 72 82 17 22 / 17 29 ressources.humaines@ira-lyon.gouv.fr